



## OFFRE SPECIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAILLEUR INDEPENDANT

**Préserver votre capital santé, c'est vous permettre de protéger votre entreprise**

Votre service de santé est à vos côtés et vous propose de bénéficier d'une offre spécifique d'accompagnement, conformément à l'article D4622-27-1 du Code du Travail, moyennant une cotisation annuelle.

**L'offre spécifique se décline en :**

- Prévention des risques professionnels,
- Visites individuelles,
- Prévention de la désinsertion professionnelle : conseils et orientations vers des structures d'aides dédiées aux dirigeants.

### Prévention des risques professionnels

L'association « Prévention Santé et Travail 06 – CMTI » assure des missions de diagnostic et propose au Dirigeant :

- Des conseils d'aménagement ou d'amélioration de ses conditions de travail
- Des études de poste
- Des participations à des ateliers d'informations et/ou des webinaires
- Des sensibilisations sur ses risques professionnels
- Des actions concernant la gestion du stress.

### Suivi individuel

- Un examen médical par le médecin du travail
- Des examens complémentaires : audiométrie, visiotest, analyse d'urine... réalisés au sein du service.
- Des examens complémentaires prescrits tels que examens de sang, radiographies... réalisés à l'extérieur du service.

### Prévention de la désinsertion professionnelle : conseils et orientations

- Un examen médical par le médecin du travail
- Un diagnostic des conditions de travail peut être réalisé par l'équipe pluridisciplinaire
- Dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, des orientations sont préconisées en lien avec nos partenaires du maintien en emploi.



**Quel est votre score de votre satisfaction au travail ? de votre stress au travail ?**

**Le service met gratuitement à disposition un outil d'autoévaluation de votre santé.** En fin de parcours il vous est proposé d'être orienté vers une psychologue du travail, un médecin du travail...puis et éventuellement vers des structures d'aide dédiées aux travailleurs indépendants.